



Retard sur date de commencement travaux

Par basso

Monsieur,

Voilà mon problème.

J'ai l'intention de refaire ma cour en macadam, j'ai trouvé la société et j'ai après devis et prise de commande avec une avance de 30% retenu une date celle ci était le 28 juillet 2008.

Le jour venu, j'attend, un jour, deux jours et je téléphone à l'entrepreneur, qui me dit qu'il me rappelle il a beaucoup de travail.

j'attend, au bout d'un mois, pas de nouvelle, je rappelle car lui ne rappelle jamais.

enfin après maintes coups de fils et de rendez vous par téléphone qu'il n'honore pas.

je me demande s'il ne me mene pas en bateau.

cela fait exactement, deux mois et quelques jours.

que puis je faire, faut il lui envoyer une lettre de rappel ?

j'ai l'intention d'aller chez lui cette semaine, pour avoir une date précise.

je vous remercie de votre réponse qui me serai bien utile.

Par Tisuisse

Adressez une LR/AR à l'entreprise, lui rappelant la date de la commande, la date présumée des travaux actuellement non faits, et la mettant en demeure d'exécuter ces travaux, et en donnant une date butoir. Les entretiens oraux ne laissent aucune trace, la LR/AR en laissera une.

Informez l'entreprise que, passé cette date, vous vous verrez contraint de saisir la justice et demanderez l'annulation de la commande accompagnée de dommages et intérêts.